

Futur PES : mon affectation en Ariège

En fonction des vœux émis lors de ton inscription au CRPE tu vas être affecté.e dans un des départements de l'Académie de Toulouse.

Voici les modalités d'affectation en Ariège:

1

**Début juillet (au plus tard)
les futurs stagiaires
reçoivent la liste des
postes à mi-temps**

**Il faut classer la totalité des
postes par ordre de préférence**

2

Un groupe de travail se réunit et procède à l'affectation en fonction de différents critères :

-Ancienneté Générale de Services : reprise des années travaillées dans la fonction publique.

-Bonifications personnelles:

***Enfants à charge, le cas échéant : 1 point par enfant**

***Handicap personnel, des enfants ou du conjoint, le cas échéant**

-Rang au concours

En cas d'égalité de barème le critère départageant est le rang au concours.

Ex A :

2 ans d'ancienneté dans la fonction publique = 2 points
Soit un barème de 2 points.

Ex B :

1 enfant à charge
Soit un barème de 1 point.

Ex C :

PES n'ayant pas d'éléments professionnels et/ou personnels
Rang concours 125ème

Ex D :

PES n'ayant pas d'éléments professionnels et/ou personnels
Rang concours 235ème

Classement de ces exemples pour l'ordre d'affectation :

Ex A,
Ex B,
Ex C
Ex D

3

Les déléguées du SE-UNSA participent à ce groupe de travail.

Nous vérifions que les éléments de bonification, les rangs au concours, l'ordre des vœux ont bien été pris en compte pour l'affectation des postes par l'administration

4

Les déléguées du SE-UNSA informent les futurs stagiaires de leur affectation

**Nous pouvons t'informer et t'aider à classer les postes
N'hésite pas à laisser tes coordonnées et à nous contacter**

Tél : 05 61 65 45 50

Mail : 09@se-unsas.org

Anne Dejean et Audrey Massicot

